

FLASH INFOS

MUNICIPALES

Novembre 2016

Ce flash infos vous présente des nouvelles de la vie municipale et communale et vous informe du travail mené par vos élus et des projets en cours. Il précède le bulletin municipal que vous recevrez tout début 2017.

Mettre fin à la rumeur :

Nos 2 commerces viennent de fermer leur porte et nous le déplorons, pour vous toutes et tous et pour Coulaures.

Des rumeurs circulent à ce sujet; aussi, nous tenions à vous apporter les précisions suivantes :

® Au moment de l'installation de Nathalie et Lilian Beissel, nous avons contacté le service de développement économique du Conseil Départemental afin d'envisager toutes les solutions d'aides possibles. Un prêt à taux zéro leur a été proposé.

® Tout au long de leur activité, pour chaque fête ou cérémonie organisée, pour la cantine scolaire, également, la Municipalité a mis un point d'honneur à faire travailler l'épicerie, le restaurant et les chambres d'hôtes.

® Concernant la boulangerie, dans l'objectif d'ouvrir ce nouveau commerce pour faciliter la vie de nos concitoyens au quotidien, nous avons tout mis en œuvre pour favoriser son installation.

® Les commerçants ont eu la gratuité du loyer pendant toute leur activité. Le contrat stipulait même le renouvellement de cette mesure, pour 6 mois supplémentaires.

® Lors des fêtes et cérémonies, nous avons également, au maximum, fait travailler, cette enseigne.

La municipalité n'est donc pas responsable de ces fermetures.

Bien sûr, nous tenons à votre disposition, à la Mairie, toutes les factures et papiers administratifs confirmant nos écrits.
N'hésitez pas à venir les consulter.

Aujourd'hui, nous continuons à nous battre pour ouvrir de nouvelles enseignes et nous restons optimistes. Il est impératif de refaire vivre notre vieux bourg.

Au moment où nous imprimons ce flash, nous apprenons que des informations mensongères et diffamatoires circulent. En conséquence, le conseil municipal, au nom de la commune, se réserve le droit de porter plainte pour diffamation, si les rumeurs se poursuivent.

Du nouveau à l'école primaire !

****Lors de la rentrée scolaire, nos petits écoliers ont pu découvrir **une classe maternelle et une salle de sieste flambant neuves**.

Ces travaux de réhabilitation, pour leur quasi-totalité, ont été menés, en régie, par l'équipe technique municipale, plus particulièrement par Jean-Paul DUPUY, et, ce, pendant les 2 mois de vacances d'été, ce qui a permis à la commune une économie financière importante. Le coût de cette réfection s'élève à 20 000€. (Autofinancés).


****Concernant les **Temps d'Activités Périscolaires**, des nouveautés également :


Des cours d'initiation au golf, sur le domaine d'Essendiéras, sont offerts aux élèves, avec prêt de matériel. Ils sont transportés par le bus de la commune. Cette nouvelle activité, gratuite, pour les familles et pour la commune a été proposée par Henri Liboz, Coulaurois et pratiquant confirmé de golf.

C'est une chance immense pour nos enfants et pour la commune. Un grand merci à notre généreux ami !

****Nous procédons, également, à la fin du mois de septembre, au **renouvellement complet du parc informatique**. Nous nous équipons, notamment, d'une classe mobile composée de 8 ordinateurs portables qui pourront circuler d'une classe à l'autre et, ainsi, être utilisés par l'ensemble des enfants. Coût total de l'opération : 12 000€ (autofinancés).

****Au réfectoire, désormais, chaque fin de mois, **nous fêtons les**

anniversaires  des enfants concernés, avec un gâteau pour tous et des bougies à souffler !

Enfin, nous venons d'offrir aux élèves, un robot « **Bee Bot** »,  éducatif amusant et programmable pour apprendre formes et couleurs !

Au quotidien, la municipalité est soucieuse du bien-être des élèves fréquentant l'école et met tout en œuvre pour assurer la pérennité de cette structure.

Sans école et sans enfants, une commune ne peut perdurer. 

Lien intergénérationnel : les aînés, « la Génération Mouvement », invités à la cantine scolaire !

Afin de prolonger le travail de création de lien entre générations déjà mené par le club des aînés ruraux coulaurois, la Municipalité a décidé d'ouvrir les portes du réfectoire de l'école primaire afin que **des personnes plus âgées puissent venir partager le repas des enfants**. Nous espérons que vous serez nombreux à vous inscrire (en activité de + de 50 ans ou retraités), pour ce

moment de convivialité et de partage  ; nous accueillerons toutes celles et ceux qui le souhaiteront, les lundi, mardi, jeudi et vendredi à midi, pour la modique somme de **2.20€ le repas** (à prix coûtant).

Pour ce faire, il suffit simplement de vous inscrire 2 jours avant votre venue, auprès du secrétariat de Mairie.

Du côté des associations....




Nous avons eu **le plaisir de fêter les 40 ans du club "Génération Mouvement" Aînés ruraux**.

Quel dynamisme, quelle joie de vivre émanent de ses adhérents, avec, à la tête un jeune et fougueux Président et un conseil d'administration plein d'idées nouvelles pour le vivre mieux en communauté. Coulaures est forte grâce à eux, Coulaures est forte grâce à toutes ses associations qui font d'elle une commune pleine de vie et accueillante.

Du nouveau du côté de l'Agence Postale Communale....

Récemment, Isabelle PARVAUD, responsable de l'Agence Postale

Communale  a découvert, lors d'une formation, de **nouveaux services à offrir aux usagers de La Poste**. Désormais, très bientôt, vous pourrez consulter, en toute discrétion, vos comptes grâce à une tablette que vous manipulerez vous-même.

Enfin, vous pourrez également déposer vos colis en CHRONOPOST. Dès la mise en service officielle de ses fonctions, nous vous préviendrons.

Travaux du bourg

*L'inauguration des **travaux de restauration du bourg et de ses places** n'a pas eu lieu en raison de malfaçons constatées, jugées inacceptables par la Municipalité. Nous tentons de résoudre ce litige; de nouvelles interventions des entreprises concernées devraient avoir lieu avant la fin de l'année.

*Dénomination et numérotations d'impasses, de rues et de places.



Nous vous avons annoncé la dénomination et la numérotation de certaines rues et places, lors de nos vœux en janvier 2016. Ce projet est mené en partenariat avec la Poste et demande une organisation précise pour aboutir. Un nouveau rendez-vous aura lieu début novembre.

En parallèle, la municipalité réfléchit au nom de ces futures voies.

Les lieux concernés sont les suivants :

- ☒ Place devant les maisons de Messieurs Lacotte et Gassou,
- ☒ Route principale partant de l'ancien restaurant et allant jusqu'à l'entrée de « Le Couvent »,
- ☒ Impasse de l'église,
- ☒ Ruelle derrière La Chapelle,
- ☒ Route menant à La Reille
- ☒ Route des "Raynauds" et du "Peyrichet"

Du côté VOIRIE :

Récemment, nous avons adressé une information municipale aux habitants du village d'Antissac afin de leur annoncer le planning prévisionnel de la réfection de la route à venir. Compte tenu du changement de canalisations sous la chaussée, l'intervention du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de La Vallée de L'ISLE (SIAEP), responsable, est obligatoire.

De ce fait, l'intervention des entreprises concernées par ces travaux s'étalera de fin octobre 2016 à fin juin 2017.

Le coût total des travaux s'élève à 70 000€. En voici les grandes lignes :

- Élargissement du virage à l'entrée de la route, aux pieds du château.
- Modification de l'aqueduc, au niveau du petit ruisseau, avec pose d'un dalot béton (imposé par les services de la police de l'eau)
- Renforcement de chaussée afin d'assurer une pérennité à la voie face aux lourds tonnages qu'elle supporte au quotidien.

Notez qu'un nouveau programme pluri annuel de la voirie a été établi; en fonction de l'état des lieux, de nouvelles priorités ont été définies (route de La Giboulie-Vetz, route de Lalet et Cerveillac, route des Raynauds au Peyrichet) auxquelles nous nous consacrerons pendant les 4 années à venir.

Foyer rural :

Comme vous pouvez le constater, des travaux ont débuté au Foyer Rural.

Dans un 1er temps, nous avons fait procéder au démolissage des WC publics.

Ensuite, les entreprises vont procéder au changement intégral de la façade et du côté touché par la grêle.

Ce bâtiment figure à l'entrée de notre bourg. Son état s'est fortement dégradé ces derniers temps et il était nécessaire de procéder sa réhabilitation extérieure.

Concernant les toilettes, d'autres seront aménagées, à l'intérieur, avec un accès, bien sûr, par l'extérieur uniquement.

Du côté des subventions : bonne nouvelle :



Nous venons de recevoir le solde des subventions attendues de l'Etat et de la Région pour la restauration intérieure de l'église soit un montant de **17 010.42 €** !

Nous pouvons nous en réjouir sachant que les subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir.



Santé/Bien-être

Florence Savy-Galopeau : coulauroise d'adoption, artiste-peintre, formée à l'Architecture des Jardins et à l'Éducation-environnement, travaille sur le lien entre l'expression corporelle (danse libre, danses méditatives, exercices pour se centrer ...) / la Créativité / le développement de la personne / et parfois la Nature.

Un projet en cours de préparation permettra de vous faire des propositions concrètes dans votre région : de quoi révéler vos potentiels créatifs - au sens large du terme - ; expérimenter le lien entre le corps et la créativité ; créer dans et avec la nature ; etc... Accessible à tout le monde, sans pré requis nécessaires, Florence anime actuellement une fois par mois à Saint Pantaly d'Ans (se renseigner par mail: f.galopeau@gmail.com).

Prochaine animation de danses méditatives pour adultes,
le **samedi 17 novembre 2016 de 14h30 à 17h30**
séance d'essai : 15 euros.



Déclaration de ruches 2016

Tout apiculteur, professionnel ou de loisir, est tenu de déclarer chaque année **entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre** les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. La déclaration de ruches concourt à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la mobilisation d'aides européennes au bénéfice de la filière apicole française et l'établissement de statistiques apicoles.

La déclaration de ruches 2016 est à réaliser en ligne sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en Mairie. Pour cette campagne 2016, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAI. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

Plus de renseignements sont disponibles sur le site MesDémarches(<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

INFOS aux alentours



***Le Secours Catholique de Négrondes** vous accueille dans son nouveau local - 32 rue Eugène Le Roy, chaque vendredi de 14h30 à 17h30.